

Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

Cette fiche de conseils est destinée aux employeurs et aux travailleurs des funérariums, des dépôts mortuaires, des cimetières et des crématoriums. Il s'adresse également au personnel médical et aux membres des communautés dans les régions éloignées et isolées.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID 19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante:

www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Pensez aux risques

La participation à des services funéraires et de visite peut impliquer des contacts étroits avec d'autres personnes et avec des surfaces fréquemment touchées. Le risque de propagation de la COVID-19 dans le contexte de ces événements dépend du nombre de personnes qui y prennent part et de leurs caractéristiques (âge, maturité, capacité physique, compréhension, etc.), de la proximité et de la durée des interactions entre les personnes, ainsi que des mesures mises en place par les employeurs.

Chaque service funéraire est unique. Évaluez le risque de chaque activité et de chaque interaction séparément. Examinez les éléments suivants :

- Qui s'occupera du corps?
- Quel équipement de protection individuelle (EPI) est nécessaire et cet équipement est-il disponible?
- Des protocoles de nettoyage et de désinfection supplémentaires sont-ils nécessaires si l'on sait ou soupçonne que la personne défunte a été infectée par la COVID-19?
- Comment le corps sera-t-il préparé pour le transport?
- Quel est le protocole pour le rapatriement des corps au Canada et à l'extérieur du Canada?
- Des autopsies peuvent-elles être pratiquées? Dans l'affirmative, à quel endroit?
- Les visites, les funérailles et les autres services en personne peuvent-ils se poursuivre ou doivent-ils avoir lieu virtuellement?
- Comment les considérations culturelles ou religieuses seront-elles prises en compte?
- Comment le soutien au deuil sera-t-il offert?
- Quelles sont les autres considérations psychosociales à prendre en compte pour les employeurs, les employés et les familles des personnes défuntes?

Communications

- Informer à l'avance les personnes (employés, familles, chefs spirituels et religieux, etc.) des mesures de santé publique mises en place. Cette information peut être communiquée en ligne, par l'intermédiaire de publicités, au moyen d'avis sur les portes d'entrée et verbalement par les employés.
- Faites participer les chefs spirituels et religieux aux services de planification funéraires, de communication et de soutien au deuil.
- Bien que le risque de transmission lors de la manipulation d'un corps soit jugé faible, la transmission peut également se faire par les surfaces contaminées. Si le contact avec le corps de la personne défunte est important, invitez les familles à consulter leurs chefs communautaires, culturels ou religieux et le personnel du funérarium. Pour toucher le corps, portez au minimum une blouse à manches longues, un tablier et des gants jetables. Débarrassez-vous de cet équipement dans une poubelle sans contact et lavez-vous les mains de manière appropriée immédiatement après.
- Aidez les personnes à comprendre que des mesures de protection et des services réduits ou modifiés sont nécessaires et que leur expérience pourrait être différente. Demandez-leur de faire preuve de prévenance à l'égard des employés, des familles et des autres personnes qui offrent des services funéraires.
- Assurez-vous que l'ensemble des communications conviennent aux personnes de tous les âges, à tous les niveaux de lecture et aux préférences linguistiques des personnes.
- Placez des affiches dans l'ensemble de l'établissement pour inviter les personnes présentes à maintenir un éloignement physique, à porter des masques non médicaux, à nettoyer et à désinfecter les surfaces fréquemment touchées, à se laver les mains et à suivre l'étiquette respiratoire.

Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

- Envoyez tous les formulaires nécessaires par voie électronique.
- Avez les personnes en cas de fermeture ou de réduction des locaux, y compris un accès restreint aux salles d'exposition, aux toilettes et aux lieux de restauration.
- Conservez un registre des noms et des coordonnées de tous les employés et visiteurs pour aider à la recherche des contacts, au besoin. Assurez-vous de protéger les renseignements personnels. La liste ne doit servir qu'à des fins de recherche des contacts.

Dépistage

- Posez des affiches dissuadant les employés, les familles et les visiteurs d'entrer dans l'établissement et les invitant à rester chez eux s'ils se sentent malades ou présentent des symptômes de la COVID-19, s'ils ont reçu un diagnostic de la COVID-19 ou s'ils attendent les résultats d'un test de laboratoire pour la COVID-19, s'ils ont été en contact étroit avec une personne qui est ou pense être atteinte de la COVID-19 ou qui est en quarantaine (auto-isolement) ou en isolement.
- Posez des questions de dépistage avant que les employés, les familles et les visiteurs entrent dans l'établissement en utilisant une liste de vérification fournie par votre autorité de santé publique ou demandez-leur de remplir un questionnaire.
- Toute personne qui échoue au test de dépistage ou qui tombe malade pendant qu'elle se trouve dans l'établissement doit mettre un masque (de préférence un masque médical) si elle n'en porte pas déjà un, aviser son superviseur ou son employeur, rentrer chez elle – de préférence sans utiliser le transport public – et communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale pour obtenir des conseils sur les étapes suivantes à suivre.

Éloignement physique, mesures techniques et mesures administratives

- Les contacts étroits des personnes décédées de la COVID-19 peuvent être mis en isolement ou en quarantaine et ne doivent pas assister aux services funéraires en personne.
- Pensez à recourir aux technologies virtuelles (p. ex. téléphone, vidéoconférence, enregistrements vidéo) plutôt qu'aux services et aux rassemblements en personne.
- Fixer des limites d'occupation dans l'établissement si vous offrez des services en personne dans le but d'assurer l'éloignement physique et d'éviter les foules. N'oubliez pas d'inclure les membres du personnel dans le compte des personnes. Ne dépasser pas le nombre de personnes maximal autorisé pour les rassemblements dans votre territoire de compétence.
- Déterminez le nombre maximal de personnes et l'espace disponible pour assurer un éloignement physique constant de deux mètres entre les personnes. Il peut être nécessaire d'abaisser la limite d'occupation sous la taille maximale des rassemblements.
- Assurez-vous que les visites et les autres activités permettent un éloignement physique adéquat. Par exemple, envisagez d'échelonner les heures de visites ou d'espacer les visiteurs à l'enterrement.
- Lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, installez des barrières solides entre les postes de travail et le matériel (p. ex. mur ou fenêtre en plexiglas qui dépasse la hauteur des têtes dans la zone de réception).
- Placez des marques au sol et d'autres repères visuels pour favoriser l'éloignement physique et les itinéraires à sens unique.
- Réorganisez et limitez l'usage des places assises, des salles d'accueil, des vestiaires, des aires communes, des halls d'entrée, des toilettes, etc.
- Limitez l'accès aux zones de l'établissement dans lesquelles les visiteurs n'ont pas besoin d'aller.
- Tous les visiteurs devraient rester dans l'établissement pendant le temps qui leur est alloué seulement, afin que la zone de visite puisse être nettoyée et désinfectée adéquatement entre les visites.
- Prévoyez suffisamment de temps entre chaque visite pour minimiser les interactions entre les personnes, optimisez l'aération des lieux et les activités de nettoyage et de désinfection.
- Dans la mesure du possible, choisissez d'offrir les services à l'extérieur (si le temps le permet).



Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

- Envisagez de reporter les services à la fin de la période de quarantaine (auto-isolement) ou d'isolement des personnes si cela est possible.
- Déconseillez les activités qui augmentent le risque de transmission, y compris les embrassades, les poignées de main, les chants et les cris.
- Les buffets en libre-service ne doivent pas être autorisés dans les cérémonies.
- Fermez les fontaines à eau ou remplacez-les par des stations de recharge de bouteilles d'eau. Chaque personne devrait utiliser sa propre bouteille d'eau étiquetée.

Ventilation

- Assurez-vous que les systèmes de ventilation des espaces intérieurs fonctionnent comme il se doit.
- Les autopsies doivent être seulement pratiquées dans des pièces ventilées adéquatement.
- Utilisez des salles à pression négative pour toute procédure générant des aérosols.
- Augmentez l'entrée et la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant les fenêtres et les portes et à l'aide de ventilateurs ou d'autres méthodes. Toutefois, n'ourez pas les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité des employés ou des participants (p. ex. garder une porte coupe-feu ouverte).
- Dans les espaces fermés, les ventilateurs de refroidissement portatifs puissants peuvent accroître la propagation de la COVID-19. Utilisez d'autres moyens pour garder les pièces fraîches, comme le réglage des systèmes de ventilation du bâtiment et des conditionneurs d'air.
- Ajustez les systèmes de ventilation pour :
 - augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau approprié pour le système;
 - augmenter le débit d'air frais/pourcentage d'air extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur dans l'approvisionnement en air du système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air [CVCA], ouvrir les fenêtres et les portes, etc.);
 - limiter l'utilisation de l'aération sur demande et faire en sorte que le système fonctionne en continu au niveau de réglage optimal.
- Songez à utiliser des unités portatives de filtration à haute capacité pour les particules de l'air (HEPA).
- Consultez un professionnel des systèmes CVCA avant d'apporter des changements au système d'aération.

Hygiène personnelle

- Lorsque l'on sait ou soupçonne que la personne défunte a été infectée par la COVID-19, dissuadez la famille et les amis de toucher ou d'embrasser le corps après le décès de la personne, après la préparation du corps et pendant les services funéraires. Les personnes qui ont touché le corps doivent s'assurer de bien se laver les mains.
- Lorsque la personne défunte reste au domicile familial (p. ex. dans les communautés éloignées et isolées), il ne devrait pas y avoir de transmission si le corps n'est pas touché.
- Les personnes doivent suivre les protocoles de préparation du corps pour le transport, porter l'EPI approprié, bien se laver les mains et adopter les pratiques de nettoyage et de désinfection appropriées.
- Prévoyez des stations de lavage des mains et de désinfection près de l'entrée et dans d'autres endroits appropriés. Assurez-vous que les stations sont accessibles aux personnes handicapées.
- Chaque personne devrait se laver les mains à l'entrée et à la sortie de l'installation, après être allée aux toilettes, avant et après les services funéraires, avant et après avoir touché du matériel et des surfaces partagés et après avoir été en contact avec une autre personne.
- Invitez les autres à respecter une bonne étiquette respiratoire. Toutes les personnes devraient éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans le creux du coude plutôt que dans leurs mains et procéder ensuite à un lavage des mains.
- Favorisez l'utilisation de mouchoirs et d'autres moyens pour prévenir la diffusion des fluides corporels. Il faut jeter aussitôt les mouchoirs utilisés dans des poubelles doublées d'un sac et se laver les mains.

Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

Nettoyage et désinfection

- La transmission de la COVID-19 peut se faire par contact avec des matières couramment utilisées dans les services funéraires, notamment le carton et le polypropylène. Continuez à appliquer les pratiques courantes de prévention et de contrôle des infections, y compris le nettoyage et la désinfection à l'aide de produits avec un numéro d'identification de médicament (DIN) dont l'utilisation est approuvée au Canada.
- Lisez et suivez les instructions du fabricant pour utiliser les produits en toute sécurité (p. ex. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, prévoir – selon le produit utilisé – un temps de contact avec les surfaces suffisamment long pour que le désinfectant tue les germes).
- Si vous n'arrivez pas à vous procurer les produits désinfectants commerciaux approuvés, vous pouvez désinfecter les surfaces dures à l'aide d'une solution composée de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Testez les surfaces avant d'utiliser une solution d'eau de Javel. L'eau de Javel peut être corrosive. Suivez les instructions pour utiliser l'eau de Javel en toute sécurité.
- Les produits d'entretien ménager ordinaires ne suffisent pas pour désinfecter des surfaces contaminées par le virus dans un établissement de soins mortuaires.
- Mettez sur pied un programme de nettoyage et de désinfection assorti d'un horaire et de listes de vérification pour l'ensemble des zones et du matériel.
- Augmentez la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection, selon les besoins.
- Nettoyez et désinfectez les zones de travail, les installations et le matériel partagés entre chaque utilisateur ou quart de travail.
- Mettez l'accent sur les surfaces et les objets fréquemment touchés comme les portes, les comptoirs, les chaises, les poignées, les rampes, les chaises longues, les dessus de table, les machines de paiement par débit et les guichets automatiques, les écrans tactiles, les téléphones, les interrupteurs, les robinets, les distributeurs de désinfectant, les douches, les stations de remplissage des bouteilles d'eau et toutes les barrières de protection.
- Retirez l'ameublement textile et les objets mous (p. ex. magazines, journaux) qui ne peuvent pas être nettoyés facilement des salles d'exposition et des zones de réception.
- Continuez à utiliser des désinfectants approuvés pour les hôpitaux pour nettoyer et désinfecter le matériel et les installations.
- Suivez les procédures opérationnelles normalisées pour nettoyer et désinfecter les housses et les poches mortuaires si elles ne sont pas jetables, sinon jetez-les avec les déchets dangereux.
- Évitez le partage d'objets difficiles à nettoyer ou à désinfecter.
- Si vos activités génèrent du linge sale, évitez de le secouer. Utilisez des gants jetables et lavez vos mains après avoir manipulé le linge sage. Nettoyez et désinfectez les paniers et les bacs avant de remettre du linge propre à l'intérieur.
- Formez les travailleurs sur les procédures de nettoyage et de désinfection et procurez-leur des fournitures adéquates et l'accès à de l'équipement de protection individuelle. Consultez les fiches ou étiquettes de données de sécurité des produits pour savoir comment les utiliser.
- Utilisez du matériel de nettoyage réutilisable (chiffons, éponges, balais, etc.) qui peut être lavé avec du savon à lessive, puis séché entièrement.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage à usage unique dans une poubelle doublée d'un sac de plastique. Videz les poubelles au moins une fois par jour. Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les poubelles et lavez-vous les mains ensuite.
- Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qui s'ouvrent avec contact.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez à utiliser un EPI en cas de dangers ou de situation d'urgence en matière de sécurité au travail, conformément aux directives de votre employeur et aux lois applicables.
- Les travailleurs doivent continuer de porter l'EPI requis pour effectuer les soins mortuaires standards (gants jetables, masques médicaux, blouses à manches longues, visières de protection).

Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

- Lorsque des procédures génératrices d'aérosol sont exécutées (p. ex. utilisation de scies électriques), ajoutez des gants de caoutchouc, un tablier et une protection respiratoire (p. ex. respirateur N95) en plus de l'EPI susmentionné.
- Formez les employés sur la façon de porter, de retirer, d'entretenir l'équipement et de travailler avec ainsi que sur les limites de l'EPI.
- Nettoyez et désinfectez tout EPI partagé avant de le porter.
- Se laver les mains avant de mettre et après avoir retiré l'EPI.

Transport et manipulation des corps

- Suivez les pratiques courantes de prévention et de contrôle des infections pour la manipulation des restes humains de personnes qui étaient atteintes d'une maladie respiratoire infectieuse (semblables aux protocoles pour la tuberculose), y compris l'utilisation d'EPI pour la préparation, la manipulation et le transport des restes humains.
- Vous pouvez continuer de transporter les corps dans du matériel standard (p. ex. housses et poches mortuaires), surtout en cas d'écoulement excessif de fluides corporels.
- Assurez-vous que les cavités buccales et nasales du défunt sont recouvertes d'un masque non médical ou d'un morceau de tissu de coton ou sont entourées de coton pour éviter toute propagation du virus venant des poumons.
- Les restes humains doivent être déballés lentement d'une housse ou d'une poche mortuaire et déplacés avec précaution.
- Les corps rapatriés de l'extérieur du Canada doivent être incinérés ou transportés dans un contenant fermé hermétiquement.
- Évitez les procédures qui génèrent des aérosols.
- Évitez les éclaboussures ou les pulvérisations sur les corps avec des systèmes électriques. Il est préférable de laver les restes en les baignant.
- L'embaumement et les autopsies peuvent accroître les risques liés aux éclaboussures. Consultez votre territoire de compétence pour obtenir des directives précises sur l'embaumement et les autopsies pendant la pandémie de COVID-19.
- Vous devez suivre les mesures standards de sécurité et de prévention et de contrôle des infections pour les corps des personnes dont on sait ou soupçonne qu'elles ont été infectées par une maladie transmissible.
- Après l'incinération ou la mise en cercueil des corps, les protocoles standards sont acceptables pour le transport. Cercueils, véhicules ou permis de conduire spécialisés ne sont pas nécessaires.
- Suivez les procédures de travail sécuritaires pour ce qui est du niveau ou du type d'implication des fossoyeurs avec le cercueil ou l'urne au cimetière ou sur le lieu de sépulture.
- Procédez ensuite au nettoyage et à la désinfection de l'ensemble des outils et du matériel.

Masques non médicaux

- Suivez les recommandations liées au port du masque publiées par votre autorité de santé publique locale ou une autre autorité. Sachez que certaines personnes peuvent choisir de porter un masque, même si ce n'est pas obligatoire.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge ou d'un handicap) ne devrait pas en porter.
- Portez le masque correctement, en vous assurant que le nez et la bouche sont couverts. Ne touchez pas le masque lorsque vous le portez.
- Soyez conscient que les masques non médicaux ont des limites et qu'une utilisation et une élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Changez de masque s'il est mouillé ou souillé. Vous pouvez apporter un deuxième masque dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Les masques réutilisables souillés devraient

Funérariums, dépôts mortuaires et services connexes

être rangés dans un sac ou un contenant séparé. Ne touchez pas l'extérieur du masque au moment de le retirer et lavez-vous les mains quand vous avez terminé.

- Envisagez l'utilisation d'un masque transparent ou d'une visière de protection pour les personnes qui ont besoin de voir le visage.
- Veillez à ce que le masque ne constitue pas un danger lors de l'exécution d'autres activités, notamment à ce qu'il ne s'accroche pas à de la machinerie ou à de l'équipement en mouvement.

Fournisseurs de services externes

- Pour les visites de fournisseurs de services externes comme les livreurs, les entrepreneurs, etc. :
 - communiquez aux fournisseurs de services vos exigences de sécurité relatives à la COVID-19 avant leur visite et collaborez avec eux pour répondre à leurs exigences de sécurité;
 - nettoyez et désinfectez la zone de travail avant l'arrivée du fournisseur de services et après son départ.

Ressources humaines

- Informez les employés à l'avance en cas de changements apportés aux politiques.
- Établissez une politique claire de ce que les employés sont censés faire s'ils tombent malades, s'ils présentent des symptômes, s'ils reçoivent un résultat positif à un test de la COVID-19 ou si une exposition impliquant des collègues, des familles ou d'autres visiteurs ou provenant d'activités professionnelles impliquant une personne décédée dont on sait ou soupçonne qu'elle a été infectée par le COVID-19 est déclarée.
- Invitez les employés à travailler à un seul endroit et affectez des groupes d'employés aux mêmes quarts chaque semaine, dans la mesure du possible. Ajustez les horaires de travail des employés pour tenir compte de tous les changements nécessaires.
- Si les employés disponibles sont moins nombreux, veillez à ce que les fonctions essentielles telles que la supervision par une personne qualifiée, les premiers soins et les interventions d'urgence soient assurées.
- Assurez-vous que les employés sont formés pour travailler de manière sécuritaire, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Utilisez la vidéoconférence ou la téléconférence pour les réunions et les rassemblements liés au travail.
- Lorsque la vidéoconférence et la téléconférence ne sont pas possibles, tenez les réunions dans des espaces ouverts, bien aérés ou à l'extérieur (si le temps le permet).
- Prévoyez une augmentation des services funéraires pendant la pandémie de COVID-19.
- Évaluez la nécessité de soutien supplémentaire en matière de santé mentale et de deuil pour les employés et en réponse aux besoins des personnes et des familles endeuillées.

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter l'Agence de la santé publique du Canada

<https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques-uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.